

Recherches sociographiques



Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française

M.-Adélarde Tremblay

Volume 7, Number 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055315ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055315ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M.-A. (1966). Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 215-230.
<https://doi.org/10.7202/055315ar>

MODÈLES D'AUTORITÉ DANS LA FAMILLE CANADIENNE-FRANÇAISE

I

MODÈLES D'AUTORITÉ ET STRUCTURES FAMILIALES

Si la totalité des familles remplissent les mêmes fonctions, quels que soient les contextes culturels où elles s'insèrent, elles les remplissent par la médiation de structures les plus diverses selon des modalités qui découlent d'un modèle particulier d'autorité. Ce modèle définit les critères propres de l'appartenance,¹ délimite les statuts et les prérogatives des membres, fixe les fonctions et les tâches spécifiques de chacun, y compris les tâches particulières de la direction familiale. Il faut comprendre par là que la famille est un véritable système social en miniature qui reflète plus ou moins bien le système culturel global. Cette première constatation met en relief, d'une part, l'importance primordiale de la structure d'autorité dans l'exécution et le contrôle des fonctions familiales et elle souligne, d'autre part, les relations d'interdépendance qui existent entre la configuration culturelle globale et la communauté familiale. La société reconnaît certaines valeurs que la famille inculque à ses membres par des techniques bien définies, selon des stades gradués en fonction de l'âge et du sexe et en fonction des caractéristiques sociales des sujets. C'est ainsi que les traditions culturelles se perpétuent, par la transmission plus ou moins intégrale du bagage culturel accumulé d'une génération à l'autre, et que les personnalités se développent en plus ou moins parfaite harmonie avec les prémisses culturelles sur lesquelles elles reposent. Les cadres sociaux constituent ainsi des éléments importants dans la fixation des traits de la personnalité. Cette perspective d'analyse nous justifiera d'identifier, dans un premier temps, les liaisons fonctionnelles ainsi que les continuités culturelles qui existaient autrefois entre la famille et la culture dans la société traditionnelle canadienne-française.

Cette correspondance entre les modèles culturels proposés et les conduites individuelles effectives dans la société traditionnelle est possible

¹ Tout système de parenté est fondé sur trois relations fondamentales : a) une relation d'alliance ou d'affinité entre l'époux et l'épouse ; b) une relation de filiation entre les parents et les enfants ; et c) une relation de consanguinité entre les enfants ; voir Claude LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958. Les modèles d'autorité dans la famille définissent les tâches spécifiques de chacune de ces paires et régissent les relations qu'elles entretiennent entre elles.

puisque l'idéologie est unitaire, que la famille exerce un contrôle très large sur les comportements des individus et que les moteurs de changement sont ou peu nombreux ou peu puissants. Mais au fur et à mesure que des changements techniques et idéologiques prononcés se manifestent dans la société globale, ils suscitent, par voie de conséquence, des répercussions parallèles au niveau des institutions, particulièrement dans la famille. Le modèle traditionnel d'autorité se transforme selon une dynamique propre à la famille mais aussi sous l'influence des puissants facteurs exogènes que sont l'avancement technologique, l'urbanisation et les contacts de civilisation.

À la fin, ces changements culturels entraînent des réactions en chaîne, tout d'abord dans les conduites individuelles, et, par la suite, sur la structure sociale globale par des médiations institutionnelles. Ce deuxième palier d'analyse est plus complexe que le précédent. À ce palier, il faut identifier les moteurs de changement et la nature des transformations qu'ils suscitent dans le modèle d'autorité de la famille et il faut aussi déterminer jusqu'à quel point ce cadre nouveau produit une nouvelle compréhension des rôles familiaux et, en dernier ressort, un nouveau type de société.

Par le choix de ces deux paliers successifs d'analyse, on comprendra que j'ai privilégié une perspective institutionnelle qui relègue au second plan le vécu quotidien des individus dans des structures familiales concrètes. Le caractère exploratoire de ces premières ébauches,¹ ainsi qu'une expérience du terrain centrée sur ce type de préoccupation plus proprement anthropologique rendaient impossible une analyse clinique des comportements d'individus dans des structures familiales incarnant divers modèles spécifiques d'autorité. Sensiblement pour les mêmes raisons, nous ne mettrons pas en parallèle divers types de personnalités incarnant l'autorité ni les types de réactions individuelles effectives.

II

MODÈLE D'AUTORITÉ DANS LA FAMILLE ET SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE AU CANADA FRANÇAIS

Notre reconstitution historique du modèle d'autorité de la famille traditionnelle s'inspire des travaux de Léon Gérin,² Oscar Junek,³ Horace

¹ Comme le fait remarquer très justement Frederick Elkin dans son inventaire des travaux sur la famille au Canada, les études sur les modèles d'autorité dans la famille canadienne d'expression française ou d'expression anglaise sont à peu près inexistantes. À ce point de vue *Crestwood Heights* de Seely, Sim et Loosley est un document d'une très grande valeur. Quant aux études récentes de Guy Rocher et de Philippe Garigue sur les relations entre le mari et la femme au Canada français, nous aurons l'occasion d'y renvoyer plus loin. Voir *La famille au Canada*, Ottawa, Congrès canadien de la Famille, 1965, 104-122.

² LÉON GÉRIN, « L'Habitant de Saint-Justin », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, II^e série, tome IV, 1898, 139-216 ; *Le type économique et social des Canadiens*, Montréal, 1938.

³ OSCAR W. JUNEK, *Isolated Communities*, New-York, American Book Company, 1937.

Miner,¹ Jean-Charles Falardeau,² Marcel Rioux,³ Gérald Fortin⁴ et de nos propres travaux sur la structure familiale en Acadie et sur la Côte-Nord.⁵ Nous traiterons à la fois de la structure et des fonctions familiales et nous mettrons l'accent sur quelques-unes des relations entre les principaux membres de la famille.

1. *La famille traditionnelle est une société patriarcale*

a) *La communauté familiale.* Un des traits dominants de la famille traditionnelle, c'est qu'elle constitue une communauté de type patriarcal. C'est une communauté puisqu'il existe un fort degré d'identification et de solidarité entre tous les membres, que ceux-ci entretiennent entre eux des relations intimes et soutenues, qu'ils s'inspirent des mêmes valeurs et qu'ils poursuivent les mêmes objectifs. Ce groupe familial, composé du père et de ses enfants mariés de sexe masculin, est dirigé par le grand-père qui est à la fois chef de la famille et gérant de l'entreprise agricole. Ces fonctions de direction et de gérance ne sont pas dissociables puisqu'elles sont remplies simultanément, qu'elles sont orientées en fonction d'objectifs qui se confondent et qu'elles lient essentiellement les mêmes individus.

b) *La direction du chef.* En tant que chef de la famille,⁶ il a fait un long apprentissage de l'obéissance. Il a lui-même été soumis aux directives et à la volonté de son père jusqu'à sa mort et il a acquis son statut d'autorité après avoir pleinement démontré ses capacités par son esprit de travail et d'initiative et par son habileté à faire fructifier le bien familial. Le patriarche tient son autorité de Dieu. Ses directives sont tenues pour sacrées et elles ne sont pas discutées : elles sont conçues en fonction d'objectifs de longue période plutôt qu'elles ne s'inspirent de désirs de courte visée ; elles subordonnent les volontés et les intérêts de chacun des membres à ceux de la collectivité familiale tout entière ; elles engagent pleinement. C'est le chef qui décide comment la famille assumera ses fonctions, non

¹ Horace MINER, *Saint-Denis, a French-Canadian Parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1939.

² Jean-Charles FALARDEAU, « Orientations nouvelles des familles canadiennes-françaises », *Congrès des loisirs familiaux*, Montréal, mars 1949, mimeo.

³ Marcel RIOUX, *Description de la culture de l'Île-Verte*, Ottawa, Musée national du Canada, Bulletin n° 133, 1954 ; *Belle-Anse*, Bulletin n° 138, 1961. Du même auteur, voir : « Sur le développement socio-culturel du Canada français », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 4, 1959, 144-162, et « Remarques sur les concepts de folk-société et de société paysanne », *Anthropologica*, 5, 1957, 147-162.

⁴ Gérald FORTIN, « Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole », *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 151-170.

⁵ Marc-Adélar TREMBLAY et Marc LAPLANTE *Famille et parenté en Acadie*, manuscrit qui sera publié en 1966 par le Musée national du Canada ; Marc-Adélar TREMBLAY et al., *Changements culturels à Saint-Augustin*, Québec, manuscrit soumis au Centre d'études nordiques de l'Université Laval, janvier 1966.

⁶ Lui étaient soumis : sa femme, ses frères et ses sœurs qui vivaient avec lui, ses filles, ses fils mariés qui vivaient sous son toit, ainsi que les enfants nés de ces mariages.

seulement en vue de la subsistance économique et du bien-être, mais surtout en vue de la socialisation des membres et de l'insertion de la grande famille dans la communauté paroissiale. Dans ce système établi par la tradition, tous les membres de la maisonnée sont soumis au chef qui définit le travail, gouverne les activités et administre le bien.

c) *La subordination de l'épouse.* La femme est entièrement soumise au chef et prend peu de décisions personnelles même par rapport aux fonctions qui relèvent de sa compétence. Elle assume la direction des travaux domestiques ainsi que l'éducation des jeunes et de ceux qui ne sont pas encore capables de travailler aux champs. L'attention qu'elle accorde aux enfants est strictement fonctionnelle, surtout lorsqu'ils sont jeunes. La fonction spécifique de l'épouse du chef inclut l'ensemble des travaux domestiques, y compris le soin d'un jardin potager et le travail des champs à l'occasion des moissons d'été et d'automne. C'est par rapport à ces activités que son efficacité est jugée, qu'elle acquiert un prestige dans la communauté. Dans ses relations d'intimité avec son mari, elle accepte ses avances avec docilité et patience. Un simple refus de sa part pourrait être qualifié d'insubordination et jugé comme un manquement sérieux à ses devoirs d'épouse.

Même si l'ensemble des travaux domestiques accaparent une grande partie du temps de l'épouse du chef de famille,¹ c'est en tant que mère et éducatrice des enfants qu'elle s'épanouit et qu'elle établit des liens d'amitié et d'affection entre elle et eux.² On peut soumettre l'hypothèse que c'est elle qui crée le climat de sécurité psychologique au foyer par son affection et son équilibre. Elle apprendra petit à petit à ses filles les techniques de son occupation et tous les aspects de son rôle sans toutefois leur enseigner les secrets de la reproduction. Dans ce type de société, la chasteté prémaritale est si hautement valorisée qu'on évite, devant les enfants et adolescents, les gestes et les conversations qui seraient de nature à éveiller, pense-t-on, leur curiosité. L'initiation sexuelle de la jeune fille est laissée à son futur mari. Celui-ci s'acquittera de cette responsabilité à sa façon, car en ce domaine, comme dans tous les autres, sinon davantage, l'homme est le maître incontesté.

¹ La division du travail entre les sexes dans cette société familiale assigne l'ensemble des travaux domestiques à la femme (entretien de la maison, cuisson des repas, fabrication des tissus, confection des vêtements y compris le linge de lit, décoration de la maison, lessive, etc.) ainsi que le jardinage, le soin des poules, la responsabilité de la laiterie. On trouvera dans la monographie de Nora Dawson sur l'île d'Orléans une excellente documentation sur les genres de tissus et de vêtements, les types de cuisine, et la grande variété des travaux domestiques dans la société traditionnelle ; voir *La vie traditionnelle à Saint-Pierre*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960.

² On peut affirmer avec Guy Rocher que : « C'est par la puissance des liens affectifs qu'elle (la mère) régit la communauté familiale, sous l'autorité officielle du père », « Les modèles et le statut de la femme canadienne-française », *Images de la femme dans la société*, Paris, Éditions ouvrières, 1964, 201.

d) *Les rôles des enfants.* Les garçons sont sous la tutelle immédiate du père qui leur apprendra les métiers de la terre selon une succession des travaux qui correspond aux saisons de l'année. Dans cet apprentissage, les frères aînés jouent un rôle ancillaire de surveillance.

Les enfants sont soumis à leurs aînés : lorsqu'ils reçoivent un ordre, ils s'empressent de l'exécuter. Toute négligence de leur part peut entraîner de sévères remontrances et des punitions corporelles. Toute initiative personnelle doit être approuvée par une permission expresse, en particulier les activités extra-familiales, les sorties hors du foyer et, à plus forte raison, les voyages en dehors de la communauté et les décisions de quitter le toit familial. Si c'est la mère qui s'occupe des disputes et des petits accrochages entre les enfants, c'est le père qui règle les conflits sérieux entre les membres de la maisonnée. C'est lui aussi qui régit les relations qu'entretient sa famille avec les autres familles de la paroisse. Il évalue les situations, juge les individus et leurs intentions, prend les décisions favorables à la communauté familiale qu'il dirige.

2. *La famille est une unité socio-culturelle auto-suffisante*

Le caractère patriarcal de la communauté familiale est étroitement lié à son auto-suffisance économique et sociale.

a) *Un régime économique à caractère domestique.* La famille est une véritable unité économique qui produit l'ensemble des biens et des services nécessaires à la subsistance de ses membres. Si les activités productrices de la ferme sont polyvalentes, elles sont avant tout vivrières, c'est-à-dire centrées sur les besoins domestiques. Cette adéquation entre les biens produits et les besoins de consommation nécessite un sens de la prévoyance qui s'exprime par l'accumulation des biens selon la richesse des lieux et l'abondance des saisons. Le patrimoine familial est ici la notion centrale, le fondement même de l'organisation économique et familiale. La liaison entre le bien et la famille est visible non seulement dans la répartition des tâches domestiques et leur importance relative selon les saisons, mais aussi dans l'évolution des possessions familiales et le système de transmission du bien.

On peut considérer l'entreprise agricole comme un atelier coopératif. Les surplus de production sont vendus ou échangés, et l'argent accumulé est thésaurisé pour l'achat de nouvelles terres qui représentent le principal bien d'investissement. Un seul enfant de sexe masculin accédera à la direction du groupe et héritera de ce patrimoine selon des normes de responsabilité bien définies. Le bien familial doit pourvoir à l'éducation et à la dot des filles si elles se marient ; il doit permettre de « placer » le plus grand nombre d'enfants sur des terres existantes ou à défricher ; il doit permettre de faire apprendre aux autres enfants un métier rural

(charpenterie, menuiserie, travaux de forge, etc.) ; il doit enfin permettre de faire entreprendre des études classiques à quelques rares privilégiés qui se préparent à devenir prêtres ou religieux. La transmission du bien à l'intérieur de la famille assure la continuité entre les générations terriennes et permet d'aider les vieux et ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Le système d'héritage facilite, au moins dans le cas de propriétés d'une certaine superficie, l'apprentissage et l'orientation professionnelle des autres membres de la famille. Quant à l'école, elle est l'endroit où l'on apprend à écrire, à lire et à compter. Seules les jeunes filles pourront poursuivre leurs études ; elles seront, de ce fait, en mesure de mieux assumer leurs responsabilités ménagères et intellectuelles au foyer.

b) *Un univers de pensée et d'existence.* La famille est également une cellule sociale à l'image de la société globale. À ce titre, elle constitue un véritable univers de pensée et d'existence. Étant donné l'homogénéité culturelle relative du Canada français,¹ la participation des membres dans cet univers social restreint s'inspire des principes ordonnateurs de la structure sociale plus vaste qui découlent d'une idéologie unitaire. L'homogénéité dans les profils de valeurs se traduit encore par l'inexistence de couches sociales, par l'appartenance à une même Église, par la soumission spontanée au père-curé,² finalement par l'importance de l'institution familiale pour l'« enculturation » des membres. C'est par et à travers la famille que l'enfant s'insère graduellement dans les divers groupes d'appartenance. Elle est le lieu privilégié d'où rayonnent les autres allégeances successives : parentèle, voisinage, paroisse et région. D'autre part, le cadre parental plus large, constitué des parents en ligne directe

¹ Tant et aussi longtemps que des travaux ethnographiques d'importance n'auront pas été entrepris pour reconstituer l'histoire de l'emprunt culturel au Canada français (foyers culturels et groupes donateurs, routes de diffusion, acceptation différenciée des items culturels proposés à l'assimilation selon les régions géographiques, les transformations techniques parallèles ou dissemblables des items, etc.) afin de déterminer l'importance relative des apports culturels européens et amérindiens, et tant et aussi longtemps que le Canada français n'aura pas fait l'objet d'études ethnographiques systématiques, dans diverses régions, afin d'établir un profil culturel d'ensemble qui tienne compte de la perspective spatio-temporelle, il nous faudra accepter provisoirement la notion courante que le Canada français constituait alors une seule aire de culture. Nous venons tout juste d'entreprendre une étude de longue haleine sur la Côte-Nord dans le but d'apporter des éclairages nouveaux sur cette question ; voir Marc-Adélar TREMBLAY et al., *Changements socio-culturels à Saint-Augustin : une contribution à l'étude des isolats de la Côte-Nord*, Québec, Centre d'études nordiques de l'Université Laval, 1966, 365 p., manuscrit ; en particulier, l'*Introduction* qui définit le cadre de référence et le modèle opératoire.

² L'autorité du curé est de type *paterfamilias*. Il est un des seuls définisseurs de situations, c'est-à-dire qu'il est l'interprète de la tradition et des situations novatrices. Ses directives perméabilisent tous les secteurs socio-culturels et sont contraignantes. Rares étaient ceux qui osaient lui désobéir d'une façon manifeste ou contester publiquement les attributions liées à sa fonction. Pour une analyse de l'institution paroissiale qui s'incarne dans le curé, voir Jean-Charles FALARDEAU, « The Parish as an Institutional Type », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XV, n° 3, August 1949, 355-367.

et collatérale jusqu'à trois générations et s'étendant jusqu'aux « petits cousins », conditionne et règle les modèles d'entraide et le style des visites et des récréations. D'ailleurs, le passage du travail à la détente est parfois imperceptible.¹ En bref, l'individu est avant tout membre d'une famille qui régleme et oriente ses activités productives, sociales et récréatives en s'inspirant du calendrier liturgique et de rites traditionnels associés aux grandes étapes de l'existence.

3. *Modèles culturels et sentiments familiaux*

Puisque la famille est au cœur même de la socialisation objective et subjective, il n'est pas étonnant qu'une place de choix soit accordée aux sentiments familiaux dans la configuration des valeurs culturelles. Nous avons déjà fait allusion à quelques-unes de ces valeurs générales qui caractérisent la plupart des sociétés de types traditionnel : la primauté du sacré et des valeurs spirituelles ; l'ascendant moral des ancêtres ; la nécessité de la piété filiale. L'histoire et la tradition proposent les schèmes culturels que l'individu doit intérioriser ; la parenté, par sa structure et ses fonctions, crée les principales catégories de la réflexion et de l'action individuelles. Aussi est-il important d'examiner quelques-uns des modèles culturels qui sont centrés sur la famille.

a) *La vocation du mariage est privilégiée.* À l'exception des enfants destinés à la prêtrise ou à la vie religieuse, tous les autres doivent se marier. Le mariage est le statut « normal », reconnu par tous, pour l'adulte. Le mariage institutionnalise la vie de reproduction et constitue un cadre d'action sociale. Les pressions incitant à se soumettre à la norme du mariage deviennent de plus en plus fortes lorsque les jeunes commencent à dépasser la vingtaine. Trente ans pour la jeune fille et trente-cinq ans pour le jeune homme représentent des seuils au-delà desquels on leur applique les appellations de « vieille fille » et de « vieux garçon ». Le statut de « vieille fille » est particulièrement redouté parce qu'il comporte un état de dépendance par rapport à l'héritier. C'est au moment de l'héritage que celui-ci constate combien il est obligé envers la « vieille fille ». Rares sont les « vieilles filles » qui oseront émigrer vers la ville ou qui tenteront d'acquérir leur indépendance car leur statut comporte, malgré tout, une grande sécurité économique par suite des clauses traditionnelles de la donation du patrimoine par le chef de famille.

b) *Le mariage : une forme de solidarité.* Le mariage crée entre l'époux et l'épouse des liens d'amitié et de grande solidarité au fur et à mesure qu'ils apprennent à se connaître et à s'apprécier. Les buts formels du

¹ Les semailles, les épluchettes, les corvées, le broyage du lin, les travaux « d'échiffage », le filage de la laine, les boucheries, la cueillette des petits fruits, etc., sont autant d'événements qui permettent de se détendre tout en travaillant.

mariage sont la procréation des enfants, l'entraide mutuelle et la sanctification personnelle. Le mariage est aussi une occasion par excellence de raffermir des liens entre familles. Le groupe parental exerce d'ailleurs un contrôle sur les activités du jeune couple en vue de faciliter son intégration à la parentèle et de l'initier à ses responsabilités familiales. Si, pour des raisons quelconques, les époux éprouvent de la difficulté à vivre heureusement en tant que couple, ils continueront à vivre ensemble sous le même toit afin de garder la famille intacte. Le caractère indissoluble de l'institution et le bien-être des enfants ont préséance sur le bien-être personnel. Ces règles s'appliquent avec d'autant plus de force à l'épouse qu'elle doit manifester à son mari une subordination totale.

c) *La famille est la gardienne des valeurs nationales et religieuses.* Enfin, la famille traditionnelle était la gardienne des valeurs religieuses et nationales. Il était donc essentiel de la préserver dans ce qu'elle avait de plus authentique, de la garder forte et unie, de valoriser les activités familiales afin que les jeunes générations perpétuent la tradition et assurent la conservation des éléments fondamentaux de la nation.

Les modèles culturels que nous venons d'examiner suffisent à illustrer la primauté de la famille sur les autres institutions et son rôle suprême dans l'apprentissage des jeunes. Ces modèles constituaient aussi, pour le chef de famille, des barèmes qui lui permettaient d'évaluer les événements, les situations et les actions individuelles.

III

LES NOUVEAUX MODÈLES D'AUTORITÉ DE LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE

1. *Les coordonnées de l'analyse*

Nous venons de reconstituer la structure d'autorité de la famille traditionnelle au Canada français en l'associant de très près à la structure et aux relations du groupe parental ainsi qu'à la structure et au fonctionnement de l'ensemble de la société. Cette perspective générale nous a paru la plus féconde puisque les deux niveaux socio-culturels peuvent être caractérisés par des profils typologiques unitaires, même s'il a existé des variations régionales et des différences rurales-urbaines prononcées. Cette première esquisse a visé à dégager des types « à l'état pur ». En tant que modèles abstraits, il est possible de les contredire par des situations concrètes car ils ne peuvent pas contenir et résumer toutes les tendances que l'on trouve dans la réalité, toutes les variations effectives ou plausibles.

Cette mise en garde s'applique aux nouveaux contextes culturels et aux autres univers sociaux que nous nous apprêtons à considérer. Dans la démarche qui précède, il nous a été possible d'intégrer famille et société et de les décrire simultanément. Dans la seconde étape que nous entreprenons, nous devons les tenir dissociées et centrer uniquement notre analyse sur les modèles d'autorité dans la famille moderne. Nous nous permettrons tout au plus, au préalable, de rappeler les principaux facteurs de changement social et les transformations qu'ils ont suscitées dans la société globale. Nous décrirons ensuite les changements dans la structure et les relations familiales et montrerons que ceux-ci non seulement reflètent ce qui survient dans l'ensemble de la société mais qu'ils suscitent eux-mêmes des réactions en chaîne aux autres paliers de la structure sociale, accélérant ainsi la transition du Canada français vers un type de société technique et urbanisée.

Nous possédons sur l'ensemble de notre société des analyses judicieuses,¹ même si elles sont fragmentaires et trop peu nombreuses comme l'a fait remarquer Fernand Dumont dans son « Étude systématique de la société globale canadienne-française ».² Il ne saurait être question de reprendre ici ces analyses ni d'en reconstituer les cheminements. Nous nous bornerons à récapituler les principaux facteurs de changement dans le milieu canadien-français.

2. Les principaux facteurs de changement

Notre intention est surtout de souligner la place prépondérante de l'avancement technique et des contacts de civilisation dans l'élaboration d'une société de type moderne, que ceux-ci soient le résultat de contacts directs ou continus ou qu'ils se réalisent par la médiation des communications de masse. Ils ont altéré les techniques de production et le régime économique ; ils ont bouleversé les modes de vie et les principes d'organisation sociale ; ils ont modifié les structures mentales — autant de transformations qui se répercutent sur les fonctions familiales et sur la structure d'autorité

¹ Voir Fernand DUMONT et Guy ROCHER, « Introduction à une sociologie du Canada français », *Recherches et Débats*, cahier n° 34, mars 1961, 13-38, où les auteurs affirment fort justement que « . . . le trait essentiel de l'évolution sociologique récente du Canada français est le passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée de la pluralité. La situation présente de notre société serait alors marquée par nos difficultés à nous réinventer un visage collectif » (p. 13). Ces difficultés auxquelles les auteurs se réfèrent se traduisent, selon eux, par le conflit entre le national et le social, celui des allégeances politiques et celui du religieux et du profane. Voir également Marcel RIOUX, « Idéologie et crise de conscience du Canada français », *Cité libre*, 14, décembre 1955, 1-29 ; Maurice TREMBLAY, « Orientations de la pensée sociale », *Essais sur le Québec contemporain*, (Jean-C. Falardeau, éd.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953, 193-208 ; et Jean-Charles FALARDEAU, « Les Canadiens français et leur idéologie », *La dualité canadienne* (Masson Wade, éd.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, University of Toronto Press, 1960, 20-38.

² *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 277-292.

dans la famille.¹ Il faut maintenant reconnaître que le nouvel habitat des familles canadiennes-françaises est la ville et que la très grande majorité des familles retirent leur revenu d'un travail salarié.² Les études récentes sur le milieu rural³ ainsi que la monographie sur *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*⁴ établissent hors de tout doute une tendance vers l'homogénéité tant dans les modèles de conduite que dans les comportements eux-mêmes. Il est ainsi légitime de considérer la famille moderne et urbaine comme un type général à l'extrémité d'un continuum de changement et un modèle vers lequel tendent la totalité des familles du Canada français. Le rythme de l'évolution des familles peut varier d'une région à une autre, d'un statut professionnel à un autre, mais cette évolution suit une ligne de progrès toute tracée, déjà visible chez les jeunes couples vivant dans les grands centres. L'évolution des « nouvelles familles » n'est pas nécessairement rectiligne et, pour autant, ne suit pas d'étapes nettement différenciées. Elle peut se réaliser par bonds, tout comme elle peut se dérouler par des avancements et des reculs. Ce n'est pas tellement la trajectoire qui importe ici comme sa direction.

3. Les modèles d'autorité dans la famille moderne

Le passage de la vie rurale à la vie urbaine a entraîné de si nombreux changements qu'il nous est impossible d'en présenter même un résumé très sommaire.⁵ Choisissons seulement les transformations qui paraissent le

¹ Ce sont les éléments que nous avons privilégiés dans une analyse des fonctions de la famille dans la survivance acadienne durant une période de 65 ans. Voir M.-Adélar TREMBLAY, Marc LAPLANTE, *Famille et parenté en Acadie : évolution des structures et des relations familiales et parentales à l'Anse des Lavallée*, monographie qui sera publiée par le Musée de l'Homme d'Ottawa. Une analyse des principaux facteurs de changement dans l'ensemble de la société fait l'objet d'un chapitre qui sera publié séparément sous le titre « La Société acadienne en devenir : l'impact de la technique sur la structure sociale globale », dans un prochain numéro de la revue *Anthropologica*.

² Sans avoir effectué de calculs précis, nous pouvons évaluer à 80 pour cent la proportion des familles salariées au Québec.

³ Voir les études sur le travailleur forestier qui ont été publiées dans *Recherches sociographiques* : Marc-Adélar TREMBLAY, « Les tensions psychologiques chez le bûcheron », *I*, 1, 1960, 61-89 ; Gérald FORTIN et Émile GOSSELIN, « La professionnalisation du travail en forêt », *I*, 1, 33-60 ; Gérald FORTIN et Louis-Marie TREMBLAY, « Les changements d'occupation dans une paroisse agricole », *I*, 4, 1960, 467-495 ; « Attitudes à l'égard des occupations dans une paroisse agricole », *II*, 1, 1961, 35-54 ; voir aussi les études de l'équipe sociologique du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) dans la région du Bas Saint-Laurent, pour la plupart inédites et manuscrites.

⁴ M.-Adélar TREMBLAY et Gérald FORTIN, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964.

⁵ Il va de soi que la modification des fonctions traditionnelles de la famille a suscité des transformations parallèles dans la structure de la famille et dans les relations entre ses membres. On peut consulter à ce sujet : Nicole GAGNON, « La famille, lieu de sécurité affective », *Service Social*, 12, 1, 2 ; Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1964 ; Philippe GARIGUE, « French-Canadian Kinship and Urban Life », *Études sur le Canada français*, Montréal, Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, 1958 ; les études du R. P. Bernard MAILHIOT sur les rapports d'autorité dans les petits groupes, rapportées dans : « Les recherches en psychologie sociale au Canada français, 1946-1962 », *Situation de la recherche sur le Canada français* (F. Dumont et Y. Martin, éd.), Québec, les Presses de l'Université Laval, 1962,

plus directement reliées à notre thème, soit : a) l'importance de la famille conjugale et du couple ; b) la démocratisation des relations familiales au foyer ; c) les composantes de l'émancipation féminine.

a) *L'importance de la famille conjugale.* La fin du régime domestique et la dissociation des fonctions de production et de consommation de la famille ont entraîné la fragmentation de la « grande famille » en familles nucléaires auto-suffisantes. Cette autonomie des familles nouvelles entraîne plusieurs conséquences. Le mariage confère en principe à l'époux et à l'épouse la totalité des fonctions familiales. Tout en créant des liens plus soutenus entre les membres, cette unité réduit l'éventail des relations sociales possibles au foyer. Mais cela signifie, en même temps, une plus grande ouverture sur le monde extérieur et une pénétration plus facile des valeurs étrangères au foyer par le relâchement des contrôles exercés jadis sur chacun des membres. Si certaines études sur les milieux défavorisés montrent que le logement est un abri nocturne pour ses occupants, la famille et la vie au foyer sont, en général, un lieu privilégié de sécurité affective.¹ Si cette structure familiale a permis l'affranchissement des jeunes familles de la tutelle du patriarcat et du système des obligations parentales, elle a permis en même temps une nouvelle définition des rôles masculins et féminins au foyer et une nouvelle orientation des relations entre les membres de la famille. Dans la ligne de son évolution, la famille est d'abord un couple, puis des parents et des enfants et, finalement, elle redevient centrée sur le couple. Par ailleurs, le couple songe à planifier son existence par une régulation des naissances qui correspond davantage à sa conception de la vie en commun et à son aptitude à élever des enfants.² D'autre part, à mesure que les enfants grandissent, ils cherchent à conquérir leur indépendance et à former un sous-groupe à l'intérieur de la famille nucléaire.

b) *La démocratisation des relations familiales.* L'atomisation de la « grande famille » de même que le regroupement des unités à l'intérieur de la famille conjugale, se sont accompagnés de la démocratisation des relations familiales tant chez le couple qu'entre le couple et les enfants.

189-204 ; Guy ROCHER, « Les modèles et le statut de la femme canadienne-française », *Revue internationale des sciences sociales*, XIV, 1, 1962, 142-139 ; Guy ROCHER, « Le père », *Food for Thought*, XIV, mars 1954, 6-10. Pour l'Acadie, voir M.-Adélar TREMBLAY et Marc LAPLANTE, *Famille et parenté en Acadie* ; M.-Adélar TREMBLAY « L'institution familiale à l'Anse des Lavallée », *Recherches sociographiques*, VI, 3, 1965, 37-63 ; Jocelyne VALOIS, *Le changement socio-culturel à l'intérieur de la famille agricole canadienne-française*, thèse de maîtrise en anthropologie présentée à l'Université Laval, Québec, 1965.

¹ Nicole GAGNON, *op. cit.*

² Dans son étude sur la famille rurale agricole du Bas Saint-Laurent, Jocelyne Valois démontre que la limitation des naissances est acceptée par la grande majorité des épouses. Les raisons invoquées sont : la santé de la mère, les ressources financières limitées de la famille et la nécessité de donner à chacun des enfants la meilleure instruction possible. Voir Jocelyne VALOIS, *op. cit.*, p. 127 et suivantes. Ces valeurs nouvelles ont pénétré dans des régions éloignées des grands centres et elles sont de plus en plus acceptées par les familles traditionnelles du Québec.

1. *Les relations d'alliance : l'émancipation féminine au foyer*

Quelques études récentes sur la famille mettent en lumière les tendances matriarcales au foyer¹ ainsi que l'influence déterminante de la femme dans les décisions économiques.² Par ailleurs, d'autres analyses mettent l'accent sur la persistance de l'autorité du père dans les ménages urbains et la position de complémentarité de la mère au foyer.³ D'autres travaux, enfin, établissent que si le père détient l'autorité par tradition, c'est encore la mère qui exerce effectivement le pouvoir dans la famille.⁴ Il y a, entre ces diverses interprétations apparemment divergentes, une grande continuité. Les familles du Canada français, comme nous l'avons affirmé plus haut, sont toutes engagées dans un processus d'affranchissement de la structure autoritaire du régime patriarcal. Leur degré de dissociation est plus ou moins prononcé. Chez certaines familles, les persistances de l'autorité masculine frappent au premier coup d'œil ; chez d'autres, l'égalitarisme est déjà fortement reconnu ; dans certaines autres enfin, les femmes détiennent les rênes du pouvoir. Au surplus, la conception des rôles masculins et féminins au foyer étant elle-même en pleine évolution, les époux ont encore des conceptions très variables de leur compétence et de leurs tâches respectives.

Bien qu'il soit impossible d'établir, pour l'ensemble du Canada français, le degré d'évolution des divers types de familles contemporaines,⁵ nous pouvons observer une différenciation assez nette dans les fonctions des époux. La fonction de sécurité économique appartient au père, celle de la sécurité affective, à la mère ; le rôle de pourvoyeur est celui du mari et le rôle de consommatrice, celui de la femme. Ces fonctions spécifiques correspondent à des champs de compétence et à des univers de pensée et d'action qui tendent à se dissocier. À première vue tout au moins, la démocratisation des relations d'alliance au foyer et l'atténuation de la domination paternelle n'ont pas suscité un rapprochement correspondant entre les époux. Il semble plutôt que chacun de ceux-ci soit engagé dans un répertoire d'activités où il cherche à accroître sa compétence et à s'affirmer. Si l'homme cherche à monter dans l'échelle sociale pour acquérir

¹ Voir Gérard FORTIN, « L'ouvrier urbain et sa famille », *Recherches sociographiques*, III, 3, septembre-décembre 1962, 366-368 ; Marc-Adélar TREMBLAY « Évolution de la structure familiale à l'Anse des Lavallée », *Recherches sociographiques*, IV, 3, 351-357 ; « L'institution familiale à l'Anse des Lavallée », *loc. cit.*

² M.-Adélar TREMBLAY et Gérard FORTIN, *Les comportements économiques de la famille salariée*.

³ Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*, 34.

⁴ Voir Philippe GARIGUE, « French-Canadian Kinship and Urban Life », *loc. cit.* ; Guy ROCHER, « Les modèles et le statut de la femme canadienne-française » *loc. cit.*

⁵ De ce point de vue, l'étude comparative qu'a faite Jocelyne Valois des comportements de divers types de familles dans la région du Bas Saint-Laurent semble ouvrir une voie extrêmement fructueuse pour les recherches futures sur les modèles d'autorité selon les régions, selon les statuts professionnels des familles et selon les genres de vie préférés.

un statut professionnel plus élevé, la femme, de son côté, cherche à accroître son efficacité dans la tenue de la maison, par l'achat d'un équipement ménager moderne, et à suivre avec plus d'attention ses enfants dans leur évolution psychologique et scolaire. Mais ces fonctions de « gérante » des biens de la famille (à l'intérieur de limites fixées à l'avance, bien sûr) et d'éducatrice des enfants, obligent la mère à lire, à s'instruire et à surveiller tout ce qui se passe autour d'elle. Comme son mari, elle est soumise à un processus d'éducation permanente mais dans une perspective qui semble plus ouverte. Dans cet effort d'auto-éducation, les moyens de communication de masse sont des instruments de première importance. À ce propos, nous pouvons affirmer que la femme est plus sensible que son mari à la publicité commerciale dans la définition de ses besoins et de ses aspirations et qu'elle assimile plus rapidement que lui le contenu de la culture de masse. Vu sous ce jour, l'effort d'émancipation de la femme porterait non seulement sur ses relations avec son mari au foyer ou encore sur ses responsabilités nouvelles dans la socialisation des enfants mais sur ses nouveaux rôles intellectuels, artistiques, professionnels et sociaux dans la société. Nous reviendrons sur ce thème de l'émancipation féminine à l'extérieur du foyer.

En définitive, on peut affirmer que les époux modernes assument conjointement les fonctions de direction du foyer mais selon des axes de préoccupations qui correspondent à l'univers de réflexion et d'existence de chacun. Ces univers sociaux tendent vers la spécialisation, c'est-à-dire vers la dissociation. Si cette hypothèse s'avère juste, on comprendra mieux la nature des conflits entre l'homme et la femme au foyer au sujet de la conception de leurs rôles respectifs. Nul doute qu'il existe, en général, un idéal d'égalité entre l'époux et l'épouse qui se traduit par des relations affectives où l'initiative personnelle est partagée. Il s'exprime aussi par des décisions conjointes dans des domaines stratégiques qui touchent au bien-être du groupe familial tout entier : nous pensons en particulier à des événements tels que l'achat d'une maison ou d'une auto, l'éducation des enfants, les changements d'emploi, le départ pour une autre ville, et d'autres d'égale importance. Mais il est d'autres occasions où la communication peut devenir plus tendue et les nuages s'amonceler, lorsque l'homme ou la femme insistent pour affirmer leur autonomie et leurs prérogatives dans des domaines qu'ils estiment relever de leur compétence exclusive.

2. Les relations d'alliance : l'émancipation féminine hors du foyer

L'idéal d'égalité peut encore se traduire chez la femme par l'acquisition d'un statut professionnel en dehors du foyer. Bien que certains sociologues américains aient cru prouver que l'entrée de la femme sur le

marché du travail n'altère pas substantiellement la structure d'autorité dans la famille,¹ nous croyons ces observations trop fragmentaires ou trop dissociées d'une perspective d'ensemble² pour les accepter pleinement. Les carrières féminines sont de plus en plus nombreuses,³ le nombre des femmes qui y accèdent s'accroît continuellement et la parité des rémunérations est un fait presque acquis. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est que la très grande majorité des jeunes filles travaillent avant leur mariage et qu'un nombre grandissant de jeunes femmes continuent à travailler une fois mariées. Pour comprendre la nature des répercussions du travail féminin sur la famille, il faudrait examiner les motifs qui sont à l'origine du travail féminin,⁴ la signification existentielle qu'a pour les femmes l'activité professionnelle, enfin les conséquences que ce travail entraîne dans les rôles familiaux de la femme mariée. Comme les études empiriques sur ces problèmes dans notre milieu sont à peu près inexistantes, toutes les hypothèses sont possibles. Mais il faudrait plus. Il faudrait des recherches qui permettraient non seulement de constater l'impact réel des professions féminines sur la structure et les relations familiales mais surtout de saisir comment s'effectue l'intégration des divers rôles féminins : rôles de travailleuse, d'épouse, de mère, de citoyenne, et ainsi de comprendre l'influence de l'émancipation professionnelle sur la natalité, la stabilité de la famille et l'équilibre émotif des époux.

3. *Les relations de filiation*

Une analyse même sommaire de la structure des relations entre les parents et les enfants doit postuler que la famille est seulement un système

¹ Voir, en particulier, Robert L. BLOOD et Robert L. HAMBLIN, « The Effects of the Wife's Employment on the Family Power Structure », *Social Forces*, XXVI, mai 1958, 347-352.

² Le travail féminin ne peut être dissocié de l'évolution sociale générale dont il est seulement un des éléments. La femme canadienne-française possède de nouveaux pouvoirs juridiques qui consacrent son autonomie de décision (*Bill 16*). Comme nous l'avons vu, elle assume des fonctions de plus en plus importantes dans la direction de la famille. Elle entre aussi en concurrence avec les hommes sur le marché du travail à presque tous les échelons professionnels.

³ Il faudra entreprendre des études sur les carrières professionnelles féminines traditionnelles au Canada français (maîtresse d'école, garde-malade, ménagère, commis de magasin) pour pouvoir évaluer avec précision leur influence sur l'émancipation féminine. Le travail à l'usine, dans les bureaux (sténo-dactylo) et dans les magasins, permet de nouvelles carrières qui comportent de nouvelles significations.

⁴ On sait que beaucoup de jeunes filles aspirent à l'autonomie la plus complète : elles se dirigent vers une carrière professionnelle de leur choix après avoir acquis l'apprentissage approprié. On sait également que bon nombre de jeunes filles entrent sur le marché du travail à seize, dix-sept et dix-huit ans, pourvues seulement d'un entraînement restreint. On sait enfin, et nos études récentes le confirment, que des femmes mariées entrent sur le marché du travail par nécessité. Elles doivent parfois remplacer, en tant que gagne-pain, un mari chômeur ou malade. Plus souvent encore, elles doivent accepter un emploi parce que le salaire du chef est insuffisant pour les besoins de la famille. L'une ou l'autre de ces situations se répercute différemment sur le schéma d'autorité dans la famille.

parmi plusieurs systèmes socialisateurs concurrents¹ et que les parents sont eux-mêmes ambivalents par rapport aux valeurs qu'ils doivent inculquer à leurs enfants. Une prospection très limitée des travaux sur cette question² met en relief un certain nombre de constantes : a) une tendance vers une plus grande tolérance dans l'éducation et l'acheminement des enfants vers leurs rôles d'adultes ; b) une évaluation des situations et des enfants qui tient compte des différences individuelles de personnalités ; c) l'absence physique sinon psychologique du père ; la proximité affective de la mère et ses fonctions de médiatrice des enfants ; d) l'importance de l'école, des enseignants, des programmes scolaires en général dans l'initiation des enfants à leur future vie d'adultes ; e) l'importance accrue des groupes de référence dans l'apprentissage que font les jeunes de l'amour et de l'indépendance ; f) l'apparition de conflits de valeurs et d'intérêts qui opposent les parents et les enfants.

Les tendances et les traits qui caractérisent l'affranchissement des enfants à l'égard de leurs parents sont sensiblement les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les relations entre époux. L'univers des parents et celui des enfants s'affrontent et, à l'intérieur de l'un et de l'autre, chaque individu fait valoir des aspirations et déploie une activité qui correspondent au statut qui le situe et le définit dans l'ensemble de la société.

IV

CONCLUSION

L'analyse des changements dans les modèles d'autorité dans la famille nous a permis de reconnaître les nouveaux statuts du père, de la mère et des enfants dans la société technicienne. Ces changements sont à la fois les reflets de dynamismes externes qui s'exercent sur la famille et les causes de nouvelles répercussions en chaîne qui se manifestent dans l'ensemble de la société. On peut affirmer qu'un nouveau genre de vie est en train de s'élaborer, qui accorde aux individus plus de liberté dans leurs choix. Les modèles d'autorité traditionnels, s'ils étaient contraignants de plus d'une manière, constituaient des cadres de vie favorisant la sécurité. Aujourd-

¹ Une analyse détaillée de l'influence des diverses institutions sur la formation de la personnalité de l'enfant apparaît dans un document de recherche que nous avons présenté récemment à la deuxième Conférence canadienne de l'enfance. Ce document, rédigé avec l'assistance de Vincent Ross et intitulé *Les fondements sociaux de la maturité chez l'enfant*, fera bientôt l'objet d'une publication.

² On en trouvera une abondante liste dans l'inventaire de Frederick ELKIN, *op. cit.*, 113-122, en particulier les notes 30, 32, 34, 35 et 36. Notons ici les importants travaux du sociologue Westley et du psychiatre Epstein, de l'Université McGill, sur l'influence de la structure d'autorité sur les divers degrés d'équilibre émotif de l'adolescent. Toute une étude spéciale sera nécessaire pour examiner en profondeur la nature et les significations nouvelles des relations de filiation dans la famille canadienne-française.

d'hui, le fardeau du choix repose sur l'individu. Celui-ci ne dispose pas toujours de tous les éléments nécessaires à un jugement éclairé. Mais ses erreurs sont nécessaires au progrès de la société qui, en fin de compte, repose non seulement sur l'invention technique mais aussi sur des prises individuelles de conscience. Plusieurs analyses prospectives de l'institution familiale au Canada français débouchent sur des vues pessimistes car elles refusent de concevoir les processus d'adaptation qui se déroulent sous nos yeux comme des processus transitoires. Quant à nous, nous considérons la participation individuelle plus grande dans la communauté familiale et dans l'ensemble de la société comme un important levier pour l'édification d'une société qui sera de plus en plus à l'image de notre idéal démocratique.

M.-Adélarde TREMBLAY

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*